

DECISION N°48/21

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR L'AIDE A LA PROGRAMMATION CULTURELLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE-ANNÉE 2021 MODIFICATIF PLAN DE FINANCEMENT

- Le Maire de ST MARTIN DE CRAU,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le paragraphe 26 de l'article susvisé
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 23/20 du 11 juin 2020 portant sur les pouvoirs de décision du Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision n° 42/21C relative à une demande de financement auprès du Conseil Départemental des BdR dans le cadre du dispositif d'aide à la programmation culturelle – Plan de relance 2021,
- Considérant que suite à une information complémentaire des services du Conseil Départemental, il convient de modifier le plan de financement de la décision N°42/21C susvisée,

DECIDE AU NOM DE LA COMMUNE :

- De modifier le plan de financement prévisionnel relatif à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des BdR pour l'aide à la programmation culturelle - plan de relance 2021, comme suit :

Dépenses €		Recettes €		%
Coût spectacles	5191,00	Subvention : Conseil Départemental	5000,00	96%
		Autofinancement :	191,00	4%
Total :	5191,00	Total :	5191,00	100%

Fait à ST MARTIN DE CRAU, le 15 juillet 2021




LE MAIRE,
Marie-Rose LEXCELLENT

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 16/07/2021



ID : 013-211300975-20210715-DEC48_21-DE